



Remboursement de cotisation de complémentaire santé suite résilia

Par **esthz**, le **24/06/2015** à **10:24**

Bonjour,

A compter du 11/05/15 j'ai souscrit à la mutuelle de mon employeur car obligatoire. J'ai donc résilié celle où j'étais affilié jusqu'à présent. Cette mutuelle m'a envoyé un courrier en m'indiquant qu'il prenait en compte ma résiliation à compter du 31/05/15. Ils ont quand même prélevé la cotisation de juin qu'il vont me rembourser m'ont ils dit. Mais ils veulent pas me rembourser le mois de mai au prorata des jours . Je leur ai dit que pendant 11 jours j'étais leur cliente mais qu'à partir du 11/05 je ne l'étais plus car mon employeur m'avait fait souscrire à la mutuelle de l'entreprise. Je voudrais savoir s'ils ont le droit d'agir ainsi. Et surtout combien ils doivent me rembourser sachant que ma cotisation mensuelle chez eux était de 140€ environ. Pouvez vous m'aider SVP? Merci